

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1043

Rubrik: Télévision

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des structures bien suisses

La SSR étudie la mise en place de nouveaux organes de direction: un peu plus d'entreprise, renforcement du pouvoir décentralisé et en principe meilleure représentation du public.

(jg) La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) vient de mettre en consultation les propositions de son groupe de réflexion pour une réforme des structures. L'organisation actuelle de la SSR est le produit d'un rapport déposé par Hayek à la fin des années septante. Il en avait coûté sept millions de francs et trois ans de discussion.

Les organes de l'entreprise

Des entretiens réalisés par le groupe interne de réflexion qui propose les nouvelles structures ont mis en évidence que l'organisation actuelle est trop lourde. Il y a pléthore d'interventions dans le processus de décision et personne ne sait qui est responsable de quoi (Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, organes cantonaux, régionaux et régionaux-linguistiques). D'autre part les membres des organes faïtiers sont choisis en fonction de leur capacité à représenter

des intérêts plutôt qu'en raison de leur compétence dans le domaine des médias. Le nouveau projet prévoit une séparation claire de la *fonction entreprise* et de la *représentation du public*. La fonction entreprise, pour reprendre le jargon du rapport, serait organisée sur le modèle de la société anonyme avec un *conseil d'administration* et une *direction*. Le conseil d'administration est lui-même divisé en un *conseil central* qui serait une espèce de législatif et un *comité* qui serait l'exécutif.

Le document du groupe de réflexion prévoit deux variantes dont l'une, un modèle centralisé totalement contraire aux traditions helvétiques, n'est que de pure forme. L'autre est dite *national/régional*, ce qui signifie qu'il existe un conseil par région en plus du conseil central et, cela va de soi, un comité régional en sus du comité du conseil central (c'est comme ça que ça s'appelle...). Le conseil central délègue des attributions au conseil régional.

Jusqu'ici rien que de typiquement suisse malgré le parfum très vieux-communiste du vocabulaire utilisé pour désigner les instances. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer in extenso ce parfait exemple de la langue de coton: «*Les conseils et l'étage supérieur du management de l'organisation professionnelle sont partiellement imbriqués du fait que les membres des conseils régionaux siègent aussi au comité central et que le directeur général participe (avec droit de veto) aux séances des comités régionaux. L'unité de décision devrait s'en trouver renforcée*». La clarté, elle par contre, en sort plutôt affaiblie, ou alors, c'est que l'on fait tout pour affaiblir les futurs organes régionaux...

Le groupe de réflexion prévoit que les membres des différents organes seront nommés à 40% par le Conseil fédéral, à 40% par les sociétés membres (les sociétés régionales existant aujourd'hui) et à 20% par cooptation. La durée du mandat n'est pas précisée dans le projet. Nous ferons remarquer que le rôle des organes faïtiers d'un média de service public consiste avant tout à garantir l'autonomie des rédactions et à servir de paratonnerre face aux pressions du monde extérieur. Il n'existe sans doute pas de formule idéale, mais l'idée de la cooptation n'est pas sans intérêt si elle peut permettre d'installer des personnes à l'autorité morale reconnue, et insensibles aux pressions.

La représentation du public

La représentation du public serait assurée par un organisme créé au niveau régional et baptisé *conférence consultative des clients*. Elle serait nommée par les sociétés régionales et jouerait le rôle d'une commission des programmes en analysant les émissions et les activités du média. Elle devrait être représentative de l'ensemble des publics. Un membre de cette conférence siègera au conseil régional.

Ici non plus, rien de bien extraordinaire, sauf l'appellation et le mot clients. L'utilisation de ce terme traduit sans doute la volonté de se donner une image d'entreprise.

Un *organe de médiation* prévu par la loi serait créé comme une émanation de la conférence consultative des clients. Il constituera une première instance de recours avant l'autorité indépendante

PROSPECTIVE

Illusoire croissance

(jd) La croissance économique se mord la queue. Dans une thèse soutenue à l'Université de Saint-Gall, Andreas Walther a tenté de calculer les dépenses provoquées annuellement en Suisse par les atteintes à l'environnement. En 1988 la pollution de l'eau, de l'air et des sols, le bruit, les radiations, les risques techniques, les dommages aux plantes et aux animaux, les déchets et les rejets de chaleur, les dégâts provoqués par le mauvais temps en rapport direct avec l'état de l'environnement ainsi que la recherche et le développement représentent la somme de 9 milliards de francs, soit 3,2% du produit national brut. Si on y ajoute une estimation des coûts supportés par l'industrie et l'artisanat et par les ménages, pour les-

quels il n'existe pas de données précises, la facture s'élève à 14,5 milliards, une évaluation que l'auteur qualifie de prudente. Au cours des vingt dernières années, les dépenses imputables à la protection des eaux et de l'air, à la lutte contre le bruit et à l'élimination des déchets ont été multipliées par un facteur variant de 3 à 7.

La vie éternelle n'est pas pour demain. Si, depuis le milieu du XIX^e siècle, l'espérance de vie a presque doublé dans les pays occidentaux; même si les progrès de la médecine permettaient de prévenir les décès dus aux maladies cardiaques et aux cancers — près de 50% des décès actuellement aux Etats-Unis —, l'espérance de vie ne progressera plus guère à l'avenir. Des chercheurs américains ont évalué que si plus personne ne mourrait avant l'âge de 50 ans, l'espérance de vie ne progresserait que de trois ans et demi.

Tranquille assurance

Les rapports de gestion des CFF et des PTT sont traditionnellement disponibles à la même époque et sont discutés à la session d'été des Chambres fédérales. Petit exercice d'étude comparative.

(pi) La première approche est souvent la plus intéressante: les CFF en ont apparemment marre de leur image de régie ringarde qui perd de l'argent. Puisque le nouveau système comptable laisse désormais apparaître un bénéficiaire, les CFF se comportent comme une entreprise bénéficiaire. Ainsi le rapport de gestion: livré jusqu'en 1990 (exercice 1989) en noir sur du papier de mauvaise qualité — avec tout de même une touche de rouge sur l'horrible couverture — et sentant bon la systématique administrative, il est désormais imprimé en quadri-

chromie avec de nombreuses photos, toutes en couleurs, et une couverture en carton glacé. Mais hélas, ce que le document gagne en éclat, il le perd en informations: fini ce ton neutre tellement bien adapté à la présentation exhaustive des activités de l'entreprise. Le rapport de l'exercice 1990, constitué d'articles style magazine, favorise les informations sur quelques projets ou réalisations mais se montre très avare de renseignements sur tous ces petits détails qui font la vie d'une entreprise et permettraient de comparer une année à l'autre. Ainsi à propos du personnel: le rapport 1989 indiquait l'emploi en moyenne de 37 338 personnes pour un effectif budgété à 38 058 personnes, d'où un déficit de 720 unités... Il fallait donc ensuite justifier ce manque, dû aux difficultés de recrutement, puis indiquer en quelques lignes comment y remédier. Avec le nouveau style, on trouve bien sur deux pages quelques données générales «en bref», dont l'état du personnel. Mais aucune indication sur la situation par rapport au budget, qui ne s'est pas améliorée, ni donc sur le moyen d'améliorer la situation.

Les PTT, si l'on en croit l'image transmise par leur rapport, sont dans une phase de stabilité et d'assurance que l'arrivée de comptes défavorables n'a pas entamée: le papier glacé n'a pas été abandonné le temps que passe la période des vaches maigres; il faut dire que les PTT ne s'étaient jamais laissé séduire par la couleur, lui préférant la valeur sûre que sont les photos noir et blanc d'artiste, dues cette année à l'objectif de Magali Koenig. Ce rapport est aussi plus complet que celui des CFF: chaque secteur, chaque projet, chaque réalisation, est abordé et l'évolution durant l'année est décrite et souvent commentée. Concernant les difficultés de recrutement, les PTT exposent leur stratégie visant à maintenir, voire à augmenter, leurs effectifs dans le cadre étroit du statut des fonctionnaires: mesures spéciales à Zurich, assouplissement de la durée du travail, orientation sur les carrières, indem-

nités de résidence, mise à disposition de logements à loyer raisonnable.

Les PTT étudient par ailleurs la mise sur pied de crèches dans les services occupant un nombreux personnel féminin et ont lancé des essais pilotes; ils «*souhaitent ainsi non seulement faciliter la réinsertion professionnelle des femmes, mais aussi garder à leur service les collaboratrices qui désirent avoir des enfants*».

Ces deux documents sont finalement le reflet d'administrations qui font des efforts pour être «dans le coup». Avec une longueur d'avance à la poste qui fait agréable à lire (pour le lecteur obligé, s'entend) et complet, sans chichis. Les chemins de fer se rattrapent pour leur part avec leur superbe campagne publicitaire (photos de personnes en noir et blanc), que ce soit pour vanter leurs prestations ou pour... recruter du personnel. ■

d'examen de plaintes qui existe déjà.

L'organisation interne

Le nouveau projet prévoit d'accentuer la décentralisation de la SSR. Aujourd'hui, les services centraux à Berne sont très importants, que ce soit pour la gestion financière, le personnel ou l'informatique. Ces tâches seraient déléguées aux unités régionales et l'activité des services centraux se concentrerait sur les tâches stratégiques (définition des objectifs, des dispositions cadres, etc). Il s'agirait essentiellement d'une activité d'état-major destinée à soutenir la direction de l'entreprise.

Le groupe de travail propose même une variante encore plus radicale avec la transformation de la direction générale en une simple holding conservant un minimum de fonctions, ce qui implique une décentralisation quasi totale.

La consultation sur ce projet est actuellement en cours auprès des sociétés membres de la SSR. Tel qu'il se présente, il est plutôt bien ficelé et, vu de l'extérieur, il n'y a pas grand chose à en dire. Au fond, il inquiète plutôt par ce qu'il ne dit pas: aucun mot sur l'indépendance des rédactions à garantir, rien sur les ressources financières à trouver, et pas de grands éclaircissements sur la représentation du public et des régions. La vigilance, donc, continue à s'imposer. ■

MÉDIAS

Ulrich Schlüer à Flaach, dans le canton de Zürich, concentre ses activités dans la rédaction de publications conservatrices. Il est ainsi rédacteur du bimensuel *Schweizerzeit* dans lequel de nombreux hommes de droite (Felix Auer, Christoph Blocher, Heinz Allenspach, par exemple) exposent leurs idées. Au surplus il rédige et édite la revue *Bürger und Christ* qui s'oppose à une politisation des Eglises nationales (paraît toutes les trois semaines) et il vient d'assumer la rédaction d'une nouvelle publication intitulée *Diamant*, organe de l'association des vétérans de l'armée suisse. Il s'agit d'un journal trimestriel.

La *Berner Tagwacht*, seul quotidien suisse autogéré par ses producteurs, n'a pas pu équilibrer ses comptes 1990, mais le déficit de 38 600 francs est modeste par rapport à celui de nombreuses autres publications semblables.

Nouvelle présentation de *L'Impartial*, de la Chaux-de-Fonds. A noter que l'information régionale couvre Neuchâtel, le Jura, le Jura bernois et le Haut-Doubs en France voisine, avec une rédaction dans cette région.